



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 mars 2019  
Français  
Original : anglais

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

### Rapport de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace) sur les travaux de sa trente-huitième session et de sa quatorzième séance ouverte

(New York, 29 octobre 2018, et Vienne, 21 juin 2018, respectivement)

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution [72/77](#), l'Assemblée générale a prié instamment la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace), sous la direction du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat, de continuer à examiner la façon dont les sciences et techniques spatiales et leurs applications pourraient concourir à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et a encouragé les entités du système des Nations Unies à participer, selon qu'il conviendra, aux efforts de coordination déployés par ONU-Espace.
2. ONU-Espace est un mécanisme qui a été créé au milieu des années 1970 en vue de promouvoir la collaboration, les synergies, l'échange d'informations et la coordination des plans et programmes entre les organismes des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre des activités liées à l'utilisation des techniques spatiales et à leurs applications. Le Bureau des affaires spatiales dirige les activités d'ONU-Espace et assure son secrétariat.
3. Organisée sous la forme d'un débat de haut niveau, la quatorzième séance ouverte d'ONU-Espace tenue à Vienne le 21 juin 2018 faisait partie intégrante de la soixante et unième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. La trente-huitième session d'ONU-Espace s'est tenue le 29 octobre 2018 au Siège de l'ONU à New York. Le présent document contient son rapport sur les travaux qu'elle a menés à sa trente-huitième session et à sa quatorzième séance ouverte.

#### II. Débat de haut niveau d'ONU-Espace, « Nations Unies : renforcer les synergies pour UNISPACE+50 et au-delà »

4. Conformément à la résolution [72/79](#) de l'Assemblée générale et à la décision prise par le Comité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixantième session, le Comité, à sa soixante et unième session, a tenu un débat de haut niveau les 20 et 21 juin 2018, ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, pour marquer le cinquantenaire de la première Conférence des



Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50).

5. Le programme du débat de haut niveau d'UNISPACE+50 prévoyait l'adoption du projet de résolution intitulé « Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : l'espace comme moteur de développement durable », des allocutions d'ouverture et des allocutions de représentants d'États Membres et d'observateurs permanents auprès du Comité. Il comprenait également un débat de haut niveau d'ONU-Espace intitulé « Nations Unies : renforcer les synergies pour UNISPACE+50 et au-delà ».

6. Le débat de haut niveau d'ONU-Espace, qui constituait la quatorzième séance ouverte d'ONU-Espace, s'est tenu à l'échelon des chefs d'organismes. Il a été ouvert et animé par la Directrice du Bureau des affaires spatiales, avec la participation des orateurs suivants : le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ; le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique ; le Directeur principal des relations extérieures et de la recherche sur les politiques et Adjoint du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; le Directeur du Bureau des opérations et des services juridiques et technologiques au Bureau des services de gestion du Programme des Nations Unies pour le développement ; et la Directrice de la Division des technologies de l'information et des communications au service de la réduction des risques de catastrophe à la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. On trouvera le programme du débat de haut niveau à l'annexe I du présent rapport.

7. Dans le prolongement du débat, ONU-Espace a publié une déclaration commune dans laquelle elle a souligné l'aspiration commune des organismes des Nations Unies participants à renforcer les capacités des États Membres aux fins du développement durable, ce qui pourrait être réalisé par une intégration accrue des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, ainsi que du droit de l'espace et des politiques spatiales, dans les stratégies nationales de développement, et a reconnu la nécessité d'une approche intégrée et coordonnée fondée sur les principes d'égalité et d'inclusion pour faire en sorte que les avantages de l'espace soient accessibles à tous les États, quel que soit leur niveau de développement économique, social, scientifique ou technique. On trouvera le texte de la déclaration à l'annexe II du présent rapport.

8. Les thèmes des sessions ouvertes précédentes d'ONU-Espace étaient les suivants : l'éducation et la formation dans les domaines liés à l'espace : défis et opportunités pour le système des Nations Unies (2004) ; les techniques spatiales pour la gestion des catastrophes : perspectives dans le système des Nations Unies (2005) ; les technologies spatiales pour le développement durable et la gestion des catastrophes : perspectives au sein du système des Nations Unies (2006) ; l'emploi de données géospatiales obtenues à partir de l'espace pour le développement durable au sein du système des Nations Unies (2007) ; les partenariats entre les secteurs public et privé et l'adoption de méthodes novatrices de financement au sein du système des Nations Unies en vue de promouvoir l'utilisation des techniques spatiales et leurs applications (2008) ; les apports bénéfiques des activités spatiales en Afrique : contribution des Nations Unies (2009) ; les techniques spatiales au service des communications d'urgence (2010) ; l'espace et le changement climatique (2011) ; l'espace au service de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (2012) ; l'espace et la réduction des risques de catastrophe : planification d'établissements humains résilients (2013) ; les outils spatiaux au service du développement sur la Terre : contribution des techniques et applications spatiales au programme de développement pour l'après-2015 (2014) ; les informations spatiales au service du développement (2015) ; et les possibilités de transformation qu'offrent les techniques spatiales au service du développement : approches et perspectives au sein du système des Nations Unies (2017).

### III. Trente-huitième session d'ONU-Espace

#### A. Contexte et objectifs

9. À sa trente-septième session, tenue le 24 août 2017 au siège de l'Organisation mondiale de la Santé à Genève, ONU-Espace a décidé d'organiser à New York, au deuxième semestre de 2018, un atelier qui lui permettrait d'envisager des modèles de partenariat public-privé et une coopération avec le secteur privé en vue d'accroître l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications aux fins de la croissance économique et du développement durable, ainsi que les aspects éthiques et juridiques de modèles de coopération impliquant des acteurs non étatiques. Elle a en outre décidé que sa trente-huitième session se tiendrait en même temps que l'atelier.

10. À sa soixante et unième session, tenue à Vienne du 20 au 29 juin 2018, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a pris acte de cette décision d'ONU-Espace et a également noté que le Bureau des affaires spatiales prévoyait que cet atelier soit organisé parallèlement à l'examen, par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale, du point relatif à la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace.

11. La trente-huitième session d'ONU-Espace a été organisée par le Bureau des affaires spatiales, en sa qualité de secrétariat d'ONU-Espace, et coorganisée par le Bureau des Nations Unies pour les partenariats. Elle était présidée par le Secrétaire d'ONU-Espace.

12. Ses objectifs étaient les suivants :

a) Partager les expériences sur l'établissement de partenariats pour l'exécution des activités liées à l'espace afin de mettre en œuvre les mandats spécifiques des diverses entités du système des Nations Unies ;

b) Recenser les difficultés liées à l'établissement de partenariats fructueux avec des partenaires hors du système des Nations Unies afin de concourir à la mise en œuvre du programme de développement durable et partager les pratiques permettant de les surmonter ;

c) Partager des informations sur les futurs plans et programmes d'intérêt commun pour la coopération et échanger des vues sur les activités actuelles concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes, en mettant l'accent sur la coopération avec le secteur privé ;

d) Offrir des occasions de réseautage afin de consolider les partenariats, y compris au sein du système des Nations Unies ;

e) Mieux faire connaître les conclusions du débat de haut niveau d'UNISPACE+50 qui s'est tenu en juin 2018 et les préparatifs du programme « Espace 2030 » ;

f) Convenir du thème du prochain rapport spécial d'ONU-Espace, qui sera présenté au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante-deuxième session, en juin 2019.

#### B. Participation

13. La trente-huitième session d'ONU-Espace a réuni des représentants du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, du Département de l'appui aux missions, du Département de l'information, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, du Bureau de la déontologie, du Cabinet du Secrétaire général, du Bureau des affaires spatiales, du Bureau des affaires juridiques, du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la

comptabilité, du Bureau des Nations Unies pour les partenariats, de l'Union internationale des télécommunications (UIT), du Programme pour les applications satellites opérationnelles de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Pacte mondial des Nations Unies, de l'initiative Global Pulse, et des secrétariats du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et son réseau du système des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale, d'ONU-Espace et d'ONU-Eau. On trouvera la liste des participants à l'annexe III du présent rapport.

### **C. Organisation et programme**

14. Le programme a été mis au point par le Bureau des affaires spatiales en concertation avec le Bureau des Nations Unies pour les partenariats, en tenant compte des décisions d'ONU-Espace suivantes :

a) La décision évoquée au paragraphe 9 ci-dessus ;

b) La décision prise à la trente-quatrième session d'ONU-Espace, tenue au Siège de l'ONU à New York en mai 2014, d'adopter une approche souple concernant l'élaboration de son ordre du jour pour qu'il s'adapte mieux aux besoins et aux intérêts actuels des organismes des Nations Unies participants ;

c) La décision prise à la trente-septième session d'ONU-Espace en 2017 d'inscrire les questions de fond suivantes à l'ordre du jour provisoire de sa trente-huitième session : i) orientation sur les conclusions du débat de haut niveau d'UNISPACE+50 et préparatifs du programme « Espace 2030 » ; ii) rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace : orientations et résultats escomptés pour la période 2018-2019 ; iii) rapports spéciaux d'ONU-Espace sur les initiatives et applications pour la coopération interinstitutions dans le domaine spatial ; et iv) coordination des futurs plans et programmes d'intérêt commun pour la coopération et échange de vues sur les activités actuelles concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes.

15. Le programme comprenait trois séances thématiques interactives, qui ont permis de partager des données d'expériences sur les activités spatiales menées en coopération avec le secteur privé aux fins de l'exécution des mandats spécifiques des diverses entités du système des Nations Unies, et de diffuser des connaissances et des pratiques optimales sur la création de partenariats concluants avec des partenaires hors et au sein du système des Nations Unies afin de concourir à la mise en œuvre du programme de développement durable. D'autres questions de fond ont été examinées lors des séances d'ouverture et de clôture : l'orientation sur les conclusions du débat de haut niveau d'UNISPACE+50 et les préparatifs du programme « Espace 2030 » ; le rapport du Secrétaire général ; et le rapport spécial d'ONU-Espace.

### **D. Séance d'ouverture**

16. La séance a été ouverte par les représentants des entités coorganisatrices. La Directrice du Bureau des affaires spatiales et le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les partenariats ont reconnu l'importance d'un partenariat mondial et d'une coopération renforcée entre les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, l'industrie et les entités du secteur privé et ont souligné l'intérêt d'axer la séance sur l'établissement de partenariats véritables afin d'utiliser davantage les sciences et techniques spatiales et leurs applications aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

### **Orientation sur les conclusions du débat de haut niveau d'UNISPACE+50 et préparatifs du programme « Espace 2030 »**

17. ONU-Espace a noté que le débat de haut niveau d'UNISPACE+50 à la soixante et unième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait abouti à l'adoption par l'Assemblée générale le 26 octobre 2018 de sa résolution [73/6](#) intitulée « Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : l'espace comme moteur de développement durable ».

18. Elle a également pris acte que, dans cette résolution, l'Assemblée générale avait noté avec satisfaction qu'à l'issue des préparatifs d'UNISPACE+50 et du débat de haut niveau organisé à cette occasion étaient parus des documents décrivant un projet global, inclusif et stratégique de renforcement de la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisations pacifiques de l'espace, dans lesquels l'espace était considéré comme un moteur essentiel de la réalisation des objectifs de développement durable<sup>1</sup> au profit de tous les pays.

19. ONU-Espace a également noté que, dans cette même résolution, l'Assemblée générale avait invité le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à continuer d'élaborer, sur la base des résultats des préparatifs d'UNISPACE+50, un programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre, et à lui communiquer les conclusions de ses travaux pour qu'elle les examine à sa soixante-quizième session en 2020.

### **Rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace pour la période 2018-2019**

20. ONU-Espace a noté qu'à sa soixante et unième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général intitulé « Coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace : orientations et résultats escomptés pour la période 2018-2019 – Efficacité de l'action de l'ONU » ([A/AC.105/1179](#)). Il avait également salué l'importance qui était donnée dans ce rapport au renforcement des synergies dans les mesures d'efficacité relatives à l'utilisation des sciences, des techniques et des applications spatiales au sein du système des Nations Unies à l'appui du développement mondial.

21. ONU-Espace a noté qu'à cette session, le Comité avait prié le Bureau des affaires spatiales, par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies, de continuer de promouvoir le recours accru aux applications concrètes des sciences et techniques spatiales aux fins du développement, compte tenu de l'effet catalyseur que cela pourrait avoir sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

22. Elle a noté que, conformément à sa structure de présentation des rapports, le prochain rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace serait établi pour la soixante-troisième session du Comité en 2020, et que l'on déciderait de son thème à la trente-neuvième session d'ONU-Espace en 2019.

<sup>1</sup> [A/AC.105/1168](#), [A/AC.105/1169](#), [A/AC.105/1170](#), [A/AC.105/1171](#), [A/AC.105/1172](#), [A/AC.105/1173](#), [A/AC.105/1174](#), [A/AC.105/1175](#), [A/AC.105/1180](#) et [A/AC.105/1181](#).

## **E. Coordination des futurs plans et programmes d'intérêt commun pour la coopération et échange de vues sur les activités actuelles concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes**

23. À l'occasion des trois séances thématiques, des représentants des organismes des Nations Unies participants ont donné un aperçu de leurs activités en cours, en mettant l'accent sur la coopération avec le secteur privé dans les domaines d'intérêt commun relatifs à l'application des techniques spatiales aux fins du développement :

a) Lors de la séance thématique A, intitulée « Partenariats en matière d'activités spatiales », les participants ont examiné des exemples concrets de coopération avec le secteur privé dans le cadre des activités des organismes des Nations Unies dans ce domaine et ont échangé leurs vues sur les plans et programmes actuels et futurs concernant l'espace ;

b) Lors de la séance B, intitulée « Partenariats au sein du système des Nations Unies », l'accent a été mis sur les pratiques, les expériences et les enseignements tirés concernant l'établissement de partenariats entre les organismes des Nations Unies et le secteur privé et sur les questions d'ordre juridique, déontologique, programmatique, budgétaire et opérationnel, ainsi que sur les actions de sensibilisation et sur d'autres aspects de cette coopération ;

c) Lors de la séance C, intitulée « Mobiliser les partenariats en renforçant les mécanismes de coopération », les participants ont prolongé leur échange de vues sur les plans et programmes actuels et futurs concernant l'espace et ont examiné les expériences d'autres mécanismes de coordination pour l'établissement de partenariats.

24. La représentante du Cabinet du Secrétaire général a déclaré que l'appui aux nouvelles technologies était une question essentielle dans les efforts déployés par le système des Nations Unies pour réaliser les objectifs de développement durable. Elle a souligné que la session en cours cadrerait bien avec les engagements et les principes de la stratégie du Secrétaire général en matière de nouvelles technologies, en particulier le premier engagement, à savoir renforcer les capacités internes du système et le familiariser davantage avec les nouvelles technologies. Cette session concordait également avec le troisième principe de cette stratégie, qui incitait à travailler plus souvent en partenariat, au sein du système des Nations Unies comme avec le secteur privé.

25. Le représentant du Bureau des affaires spatiales a présenté quelques exemples des travaux du Bureau, soulignant qu'un accord de coopération triangulaire avait notamment permis le déploiement du premier satellite kényan depuis le module japonais Kibo de la Station spatiale internationale en mai 2018. Il a également mis en avant les activités du Bureau menées avec son large éventail de partenaires, parmi lesquels des agences spatiales, des entités du secteur privé (Airbus, Digital Globe, Sierra Nevada Corporation), des établissements universitaires et des institutions de recherche, et des organisations non gouvernementales, soulignant la collaboration avec le Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau pour promouvoir l'utilisation des techniques spatiales en vue d'améliorer l'accès à l'eau.

26. Le représentant du Bureau des affaires juridiques a informé les participants que le Bureau, par l'intermédiaire de sa Division des questions juridiques générales, proposait une vaste gamme de conseils, de services et de formes d'assistance sur les questions juridiques influant sur le fonctionnement et les activités de l'ONU. Les activités de la Division englobaient l'élaboration et l'application de directives et de modalités pour étendre et faire évoluer les partenariats et d'autres formes de coopération avec le secteur privé, notamment concernant l'utilisation du nom et de l'emblème des Nations Unies, et pour appuyer les opérations de maintien de la paix de l'ONU, notamment dans le cadre d'arrangements avec des vendeurs commerciaux concernant le personnel, les équipements et l'appui logistique.



27. La représentante du Bureau de la déontologie a décrit le rôle du Bureau à l'appui du devoir de précaution, qui consistait notamment à identifier les risques et les potentiels conflits d'intérêts, à fournir des conseils et des recommandations aux bureaux qui en faisaient la demande, à orienter vers d'autres bureaux si nécessaire et à prodiguer des conseils sur la gestion des risques. Les activités de l'Organisation des Nations Unies devaient être conformes à ses valeurs fondamentales et aux plus hautes normes de conduite déontologique ; la participation à une quelconque forme de corruption ou pratique frauduleuse était proscrite ; et les partenariats devaient servir au mieux les intérêts de l'ONU, sans entacher la réputation, l'intégrité et la crédibilité de cette dernière.

28. Les représentants du Bureau des Nations Unies pour les partenariats ont présenté le rôle du Bureau comme point d'entrée au niveau mondial pour l'établissement de partenariats permettant de progresser dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et comme plateforme pour la participation efficace des partenaires. Le Bureau aidait le système des Nations Unies à entrer en contact avec le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes clés. Cette coopération s'illustrait notamment dans le partenariat du Bureau avec le Bureau des affaires spatiales et l'organisation à but non lucratif Space Trust pour la manifestation « " Espace 2030 " : l'espace comme moteur de la paix », au cours de laquelle des dirigeants politiques venus de Chypre, d'Indonésie, d'Italie et de Malte avaient été encouragés, entre autres, à souligner l'importance de faire de l'espace la nouvelle frontière de la paix sur Terre.

29. Le représentant du Département des affaires économiques et sociales a souligné que, dans un monde en évolution rapide, à l'heure où la révolution numérique occupait une place prépondérante et où les nouvelles technologies pénétraient toutes les sphères de la société, les techniques spatiales devenaient l'un des éléments de la stratégie à adopter pour parvenir à une action publique intelligente et à des sociétés résilientes, durables et vivables. L'utilisation de technologies pionnières pouvait offrir de nouvelles perspectives de développement et de croissance économique dans presque tous les secteurs de l'État et de la société, et les techniques spatiales étaient une ressource universelle indispensable pour l'humanité qu'il fallait distribuer de manière égale dans et entre les pays et qui devaient être disponibles pour tout le monde et pour tous les États, quel que soit leur niveau de développement ou de capacités.

30. La représentante du Département de l'appui aux missions a déclaré que les images satellitaires constituaient la base de nombreux produits et services géospatiaux fournis par la Section de l'information géospatiale du Département au Conseil de sécurité de l'ONU et à ses organes subsidiaires, au Secrétariat et aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour appuyer la gestion des opérations, l'appréciation de la situation et les renseignements géospatiaux pour les opérations d'intervention en cas de crise. Ces images et services satellites étaient obtenus par le biais de partenariats avec des organisations régionales telles que l'Union européenne au titre du programme Copernic, d'États Membres comme les États-Unis d'Amérique et de contrats avec des vendeurs privés pour la mise à disposition de systèmes (Airbus, MDA Geospatial Services Inc. et Effigis Geo-Solutions).

31. Le représentant du Département de la gestion a fait le point sur la réforme du budget-programme, qui prévoyait notamment le passage d'un budget biennal à un budget annuel, conformément à la résolution 72/266 de l'Assemblée générale, et a présenté plus en détails les travaux du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité du Département. Citant le rôle des partenariats avec des acteurs non étatiques comme une forme de mobilisation des ressources ordinaires et extraordinaires existantes, il a décrit l'évolution des ressources ordinaires et la répartition des ressources allouées aux postes ou à d'autres éléments de budget sur une période de 12 mois, et présenté des pratiques et des exemples de formules qui avaient une incidence sur le budget-programme.

32. Le représentant du Département de l'information a exposé dans les grandes lignes les partenariats du Département et a communiqué des informations sur sa réforme en cours, visant à promouvoir plus de souplesse et à accroître l'impact, et sa transformation en Département de la communication globale. Il a souligné que les partenariats étaient essentiels à la réalisation des objectifs de communication globale de la Section des services Web du Département et a mis en lumière les partenariats existants, qui relayaient les messages concernant l'espace au public du monde entier dans de multiples langues, comme cela avait été fait grâce aux sites Web spécialement consacrés à la Journée internationale du vol spatial habité et à la Semaine mondiale de l'espace et à la vaste couverture d'UNISPACE+50.

33. Le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a appelé l'attention sur les travaux menés par la Commission pour renforcer les capacités institutionnelles afin d'utiliser efficacement des données obtenues à partir de l'espace et des données géospatiales dans la gestion des risques de catastrophe et pour surmonter les difficultés liées à l'utilisation plus vaste de ces données afin de prendre de bonnes décisions fondées sur des données factuelles. Il a mis en relief les conclusions de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, tenue à Bangkok le 10 octobre 2018, notamment l'adoption de la déclaration ministérielle sur les applications spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et le plan d'action Asie-Pacifique sur les applications spatiales au service du développement durable pour la période 2018-2030.

34. Le représentant de l'UNICEF a exposé à la réunion l'action menée par son Bureau de l'innovation avec les partenaires et dans le cadre du réseau de solutionneurs de problèmes mondiaux de l'UNICEF, pour surmonter les difficultés qui se posaient aux enfants du monde entier et saisir les possibilités qui s'offraient à eux. Il a présenté des modalités de partenariat dans le cadre des activités du Bureau, qui supposaient l'utilisation de données de télédétection, comme la cartographie des établissements scolaires, à l'aide de l'imagerie satellitaire haute résolution et d'algorithmes d'apprentissage profond pour la détection automatique ; la cartographie des types de cultures à l'aide de drones et d'images satellitaires ; la cartographie de la pauvreté avec des données mobiles et des images satellitaires ; la surveillance des implantations sauvages ; et la cartographie de l'impact des catastrophes.

35. Le représentant du Programme pour les applications satellites opérationnelles de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche a fait le point sur les activités de ce programme de l'UNITAR à fort contenu technologique, consacré à l'analyse des images satellitaires et au développement des capacités. Il a succinctement présenté les partenariats du Programme permettant de répondre aux demandes de cartographie rapide liées aux interventions en cas d'inondation, de typhon, de séisme et d'autres catastrophes, aux droits de l'homme, à la surveillance des conflits, et à l'action humanitaire, qui exigeaient une cartographie rapide du couvert végétal et des évaluations hydrologiques, ainsi que des évaluations des problèmes de sécurité, des dégâts et des déplacements de population.

36. La représentante de l'UIT a donné une vue d'ensemble de la participation d'acteurs non étatiques dans la réglementation du spectre radioélectrique et des orbites, soulignant que l'UIT, qui réunissait 193 pays membres et plus de 700 entités du secteur privé et établissements universitaires, reposait depuis sa création sur le principe de la coopération internationale entre les gouvernements et les membres des secteurs, les associés et les établissements universitaires. Elle a souligné que le Règlement des radiocommunications, tirant parti de synergies public-privé, évoluait pour s'adapter aux besoins des États et de leurs opérateurs de satellites, ce qui garantissait qu'il demeure pertinent et stable d'un point de vue juridique. Les États comme l'industrie des satellites apportaient leurs compétences techniques dans le cadre du processus de révision du Règlement des radiocommunications.



37. Le représentant du Pacte mondial a souligné les activités menées pour mobiliser un mouvement mondial d'entreprises durables afin de concourir à la réalisation du programme de développement mondial et pour partager les ressources afin de donner au secteur privé les moyens de s'acquitter de ses responsabilités fondamentales envers la population et la planète. Ces ressources étaient notamment les 10 principes du Pacte mondial, cadre établi pour guider les entreprises dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, ainsi que des documents d'orientation et de politique générale, des études de cas, des webinaires, des rapports et d'autres outils. Ayant mobilisé plus de 10 000 entreprises privées, le Pacte mondial continuait de sensibiliser les entreprises et de les inciter à agir de manière responsable pour concourir à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

38. Le représentant de l'initiative Global Pulse a présenté sa mission : accélérer la découverte, le développement et l'adoption à plus grande échelle d'innovations liées aux mégadonnées au service du développement durable et de l'action humanitaire. Reconnaissant que les données numériques offraient la possibilité de mieux comprendre les évolutions du bien-être humain et d'obtenir un retour en temps réel sur l'efficacité des mesures de politique générale, l'initiative Global Pulse s'attachait à faire connaître les possibilités offertes par les mégadonnées, à nouer des partenariats public-privé pour le partage de données, à mettre au point des outils d'analyse et des approches à fort impact dans le cadre de son réseau Pulse Labs et à favoriser une large adoption d'innovations utiles au sein du système des Nations Unies.

39. La représentante d'ONU-Eau a exposé les meilleures pratiques appliquées par ce mécanisme de coordination interinstitutions et réseau technique du Comité de haut niveau sur les programmes placé sous la direction du Conseil des chefs de secrétariat, pour coordonner l'action des organismes des Nations Unies et des organisations internationales intervenant sur les questions d'eau et d'assainissement. En fournissant un appui à ses membres et partenaires pour qu'ils aident les États Membres à gérer l'eau et l'assainissement de manière durable, ONU-Eau éclairait l'élaboration des politiques en recensant les nouvelles questions et en y apportant des réponses concertées efficaces ; communiquait des données et des informations cohérentes et fiables sur les principales tendances et questions de gestion dans le domaine de l'eau ; et promouvait la sensibilisation à ces questions et l'action en la matière au niveau international.

40. La représentante du Département de l'appui aux missions, au nom du secrétariat du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, a fait une présentation sur le réseau du système des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale, établi en 2017 par l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Le réseau visait, entre autres, à renforcer les mécanismes de coordination, de collaboration et d'échange en matière d'information géospatiale au sein du système des Nations Unies, en ce qui concernait les politiques connexes, le renforcement des capacités, les infrastructures et les systèmes de mise en œuvre, et la gestion, la collecte, la diffusion, l'utilisation et le partage de l'information géospatiale ; et à améliorer la communication sur l'intérêt de l'information géospatiale et sa gestion et la sensibilisation des hauts responsables à ces sujets.

## F. Séance de clôture et questions diverses

### **Rapports spéciaux d'ONU-Espace sur les initiatives et applications pour la coopération interorganisations dans le domaine spatial**

41. ONU-Espace a rappelé les thèmes de ses précédents rapports spéciaux, à savoir : les technologies, applications et initiatives nouvelles ou émergentes dans le cadre de la coopération interorganisations dans le domaine spatial ([A/AC.105/843](#)) ; les apports bénéfiques des activités spatiales en Afrique : contribution du système des Nations Unies ([A/AC.105/941](#)) ; l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des

Nations Unies pour résoudre les problèmes liés au changement climatique (A/AC.105/991) ; l'espace au service du développement agricole et de la sécurité alimentaire (A/AC.105/1042) ; l'espace au service de la santé dans le monde (A/AC.105/1091) ; la mise en œuvre du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/AC.105/1116) ; et la météorologie de l'espace (A/AC.105/1146).

42. Elle a pris note de la richesse des débats et des expériences des organismes des Nations Unies en coopération avec le secteur privé et a décidé que son rapport spécial, qui serait présenté au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante-deuxième session en 2019, serait axé sur la promotion des partenariats dans l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications au service de la croissance économique et de la réalisation des objectifs de développement durable.

43. ONU-Espace a décidé que son futur rapport spécial qui serait publié après 2020 aurait pour thème l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications au service de l'eau. Elle a également décidé qu'elle pourrait produire en 2020 une publication sur l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications au sein du système de Nations Unies.

### **Questions diverses**

44. ONU-Espace a noté que, faisant fond sur le succès du débat conjoint des Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales, qui s'est tenu à New York en octobre 2017, un débat similaire des Quatrième et Cinquième Commissions, avec l'appui conjoint du Bureau des affaires spatiales et du Bureau des affaires de désarmement, aurait lieu en 2019.

45. Elle a décidé que les entités participantes devraient continuer, par l'intermédiaire de ses propres points de contact, à fournir régulièrement au Bureau des affaires spatiales des informations à jour sur leurs activités et programmes relatifs à l'espace, et que ces informations pourraient servir à l'établissement d'un calendrier de manifestations, afin de faire mieux connaître les conférences, réunions et manifestations à venir.

46. Elle a recommandé que l'on communique régulièrement à ses points de contact des informations à jour sur les faits nouveaux concernant l'espace.

47. ONU-Espace a pris note avec satisfaction de l'invitation à devenir membre du réseau du système des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale et s'est dite prête à participer aux activités du réseau.

48. Elle a remercié le Bureau des Nations Unies pour les partenariats des excellentes dispositions prises pour accueillir conjointement la session.

49. ONU-Espace a rappelé avec satisfaction que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique avait proposé d'accueillir la trente-cinquième session tenue en 2015, et a pris note avec intérêt de son offre d'accueillir la session suivante. Elle a décidé de tenir sa quarantième session à Bangkok en 2020, en coopération avec ladite Commission, et de tenir sa trente-neuvième session à New York en octobre 2019, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat.

50. ONU-Espace a décidé que les questions de fond suivantes seraient inscrites à l'ordre du jour provisoire de sa trente-neuvième session : a) orientation sur les préparatifs du programme « Espace 2030 » ; b) élaboration du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies, qui devait être présenté au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante-troisième session, en 2020 ; c) rapports spéciaux d'ONU-Espace sur les initiatives et applications pour la coopération interinstitutions dans le domaine spatial ; et d) coordination des futurs plans et programmes d'intérêt

commun pour la coopération et échange de vues sur les activités actuelles concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes.

51. ONU-Espace a décidé que l'ordre du jour de sa trente-neuvième session serait fixé en coopération avec l'entité hôte, et que la date exacte de cette session serait déterminée durant l'intersession par le Bureau des affaires spatiales qui assurait son secrétariat.

52. ONU-Espace a noté qu'un lien de téléconférence avait été mis à disposition pour permettre à des organismes des Nations Unies situés à l'étranger de participer à moindre coût. Elle a également noté que le décalage horaire entre le lieu de la réunion et les autres sièges empêchait une participation à l'intégralité de la session et a encouragé les organismes participants à appuyer la venue en personne de leurs représentants à ses sessions dans la mesure du possible.

## Annexe I

### **Programme de la quatorzième séance ouverte de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace), tenue à Vienne le 21 juin 2018**

#### **Débat de haut niveau d'ONU-Espace : « Nations Unies : renforcer les synergies pour UNISPACE+50 et au-delà »**

##### Observations liminaires

Simonetta Di Pippo	Directrice du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat
--------------------	---

##### Débat

##### Intervenants :

Yuri Fedotov	Directeur exécutif de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime
Lassina Zerbo	Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
Stephen Mathias	Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique au Bureau des affaires juridiques de l'ONU
Hiroshi Kuniyoshi	Directeur principal à la Direction des relations extérieures et de la recherche sur les politiques, et Adjoint du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Bruce McCarron	Directeur du Bureau des opérations et des services juridiques et technologiques au Bureau des services de gestion du Programme des Nations Unies pour le développement
Tiziana Bonapace	Directrice de la Division des technologies de l'information et des communications au service de la réduction des risques de catastrophe à la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique

## Annexe II

### **Déclaration conjointe de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace)**

Depuis le début de l'ère spatiale, l'espace extra-atmosphérique a été un puissant instrument au service des plus grandes réalisations scientifiques et technologiques de l'humanité. Les outils et les avantages apportés par l'espace peuvent faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et contribuer au suivi et à l'accélération de la réalisation des 17 objectifs de développement durable.

À l'occasion du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et du débat de haut niveau d'UNISPACE+50 à la soixante et unième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, nous nous engageons à mettre davantage à profit les avantages procurés par l'espace en nous employant, dans le cadre de nos mandats respectifs et en étroite collaboration avec le Bureau des affaires spatiales, à faciliter la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous nous associons aux États Membres et aux autres parties prenantes pour tirer parti des synergies afin de promouvoir l'accès aux avantages scientifiques, techniques, économiques, sociaux, environnementaux et culturels des activités spatiales par la coopération internationale. Saisissant l'occasion exceptionnelle offerte par UNISPACE+50 de réfléchir aux progrès accomplis pendant plus de 50 années en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace et de définir la future contribution du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à la gouvernance mondiale des activités spatiales, nous sommes prêts à agir de concert au sein du système des Nations Unies, en évitant les cloisonnements et la fragmentation. Dans les années à venir, les efforts s'intensifieront dans le cadre de nos mandats respectifs aux niveaux mondial, régional et national, et en coopération avec nos organes directeurs, afin de promouvoir et d'appuyer :

a) Une approche intégrée et coordonnée qui renforce les moyens de mise en œuvre ainsi que les partenariats et la coopération et la coordination internationales dans le domaine de l'exploration et des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en intensifiant la participation de la communauté spatiale aux efforts mondiaux de développement ;

b) Le renforcement des capacités des États Membres aux fins du développement durable, notamment par une intégration accrue des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, ainsi que du droit de l'espace et des politiques spatiales, dans les stratégies nationales de développement ; et

c) L'égalité et l'inclusion, en réaffirmant que les avantages de l'espace doivent être accessibles à tous les États, quel que soit leur niveau de développement économique, social, scientifique ou technique et conformément au droit international, et en favorisant l'égalité des sexes dans tous les secteurs.

Nous réaffirmons notre engagement à utiliser de manière accrue les sciences et techniques spatiales et leurs applications et à instaurer à cette fin un environnement favorable dans nos organismes et au sein du système des Nations Unies.

## Annexe III

### Liste des participants à la trente-huitième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace), tenue à New York le 29 octobre 2018

*Président :* N. Hedman (Bureau des affaires spatiales)

*Secrétaire :* A. Duysenhanova (Bureau des affaires spatiales)

*Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies*

#### Bureaux

Cabinet du Secrétaire général	A. Suzuki D. Kelly
Bureau des affaires spatiales	S. Di Pippo L. Czaran N. Kickinger
Bureau des services de contrôle interne	P. Dixon Y. Nadeau
Bureau des affaires juridiques	J. Pozenel
Bureau de la déontologie	S. Leber
Bureau des Nations Unies pour les partenariats	R. Skinner L. Brigham

#### Départements

Département des affaires économiques et sociales	V. Aquaro
Département de l'appui aux missions	A. Kagawa G. Le Sourd T. Obukhov
Département de la gestion	T. Pokwal
Département des opérations de maintien de la paix/Département de l'appui aux missions	B. Madgett
Département de l'information	P. Dawkins

#### Commissions régionales

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	K. Wang (par téléconférence)
--	---------------------------------

#### Fonds et programmes des Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour l'enfance	T. Wicks D. Kim
--	--------------------

#### Instituts de recherche et de formation des Nations Unies

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	A. Buckley
Programme pour les applications satellites opérationnelles de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	L. Bromley

#### Institutions spécialisées du système des Nations Unies

Union internationale des télécommunications	V. Glaude
---	-----------



*Initiatives des Nations Unies*

Pacte mondial

A. Rennie

Global Pulse

T. Logar

M. Luengo-Oroz

*Réseaux et mécanismes de coordination des Nations Unies*

ONU-Eau

L. Burney

Réseau du système des Nations Unies sur la gestion  
de l'information géospatiale du Comité d'experts sur  
la gestion de l'information géospatiale à l'échelle  
mondiale

G. Le Sourd

---